

Mémoire sur l'avenir du réseau muséal

Présenté par



À l'intention du

Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal

Mandaté par le ministère de la Culture et des Communications

Gouvernement du Québec

Mardi le 9 juillet 2013

Le réseau LES ARTS ET LA VILLE tient à exprimer sa reconnaissance au ministre de la Culture et des Communications, monsieur Maka Kotto pour avoir initié cette opération d'actualisation de la politique muséale et de programmes pertinents pour le réseau muséal québécois.

Pour fin d'information aux membres du groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal, voici un résumé de ce qu'est notre organisation, qui l'an dernier, célébrait ses vingt-cinq années d'existence. Organisation sans but lucratif fondée en 1987, le réseau Les Arts et la Ville réunit les milieux municipaux et culturels afin de promouvoir, de soutenir et de défendre le développement culturel et artistique des municipalités, et ce, par la réalisation de nombreuses activités et l'offre de services et d'outils pertinents, dont *La valise culturelle de l'élu municipal*.

Avec plus de **500 municipalités et 150 organisations culturelles membres**, le réseau rassemble aujourd'hui plus de 3 500 personnes – élus et fonctionnaires municipaux, artistes et travailleurs culturels – autour du développement culturel local et représente plus de 75 % de la population du Québec. Les municipalités membres du réseau reconnaissent l'importance de la culture au sein de leur collectivité et adhèrent aux principes de la Charte d'appartenance de Les Arts et la Ville en s'engageant, entre autres, à :

- agir en collaboration avec tous les acteurs du milieu pour protéger et mettre en valeur le paysage, le patrimoine bâti, le patrimoine immatériel, les archives et les autres témoins de l'histoire locale ;
- favoriser l'accès des citoyennes et des citoyens aux arts et à la culture dans des lieux adéquats, tels que les bibliothèques, les musées, les espaces de création et les centres de diffusion ;
- défendre une offre de services culturels de qualité par l'élaboration d'une politique culturelle ainsi que par la mise en place de services et de programmes ;
- soutenir activement les arts et la culture dans leur communauté en appuyant les artistes, les travailleurs culturels et leurs organisations ;
- favoriser le partenariat entre les forces vives de la communauté pour le développement des arts et de la culture.

Ajoutons que nous souscrivons à l'assertion suivante, issue du *Livre blanc municipal* de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) :

La municipalité contribue à la fierté et au sentiment d'appartenance de sa population, tout en étant ancrée dans les valeurs démocratiques et de solidarité qu'elle partage avec les municipalités québécoises de toutes tailles. Les citoyennes et citoyens reconnaissent en elle un gouvernement de première ligne répondant à leurs besoins locaux, stimulant le dynamisme culturel, la vitalité économique et la protection de notre patrimoine.

Il importait donc pour notre organisme de répondre à l'invitation qui nous était lancée, car nous savons à quel point sont importantes, à travers le Québec, les institutions muséales. Si toutes les régions du Québec ne sont pas dotées de musées à proprement

parler, elles recèlent toutes, sur leur territoire, de centres d'exposition, de centres d'interprétation, de sites et de maisons historiques. Ces lieux, souvent soutenus financièrement par les municipalités, contribuent au développement éducatif, culturel, social, touristique et économique de leur milieu.

Thème 1 : La politique muséale

Les lignes de force

L'évaluation que nous faisons des lignes de force de la politique muséale actuelle s'appuie notamment sur le plan stratégique récemment adopté par le ministère de la Culture et des Communications (MCC). En 2000, la ministre de la Culture et des Communications, madame Agnès Maltais, déposait la politique muséale *Vivre autrement la ligne du temps*, dont une relecture permet d'en mesurer encore toute la pertinence. Or, force est de constater que malgré un certain nombre de mesures appréciées, le financement requis et, surtout, des actions visant à pérenniser les programmes de soutien n'étaient pas au rendez-vous. Une actualisation de la politique muséale s'avère donc nécessaire, compte tenu de l'évolution du milieu muséal et de la société québécoise. Ainsi, l'importance du citoyen visiteur s'est accentuée, notamment avec le concept de la participation citoyenne à la vie culturelle, qui se trouve désormais au cœur de la mission des institutions muséales. De plus, l'inscription de la culture comme pilier du développement durable rend encore plus nécessaire une mise à jour de la politique. Ajoutons que la question des technologies numériques a pris une ampleur insoupçonnée depuis 2000 et que l'importance de rejoindre les jeunes se pose maintenant avec une plus grande force encore, et qu'il s'agit là de deux priorités du plan stratégique du MCC.

Enfin, rappelons qu'en 2011, les États généraux des musées du Québec, initiés par la Société des musées québécois (SMQ), proposait des constats, une analyse et des recommandations sur lesquelles s'entendaient unanimement les membres de la SMQ, provenant de partout au Québec et dont un grand nombre sont soutenus par les municipalités.

La reconnaissance

Le mécanisme de reconnaissance a eu un effet d'encouragement sur la qualité des actions des musées. Cependant, bien que les subventions au projet constituent des mesures intéressantes, elles ne règlent pas la vitale question du soutien au fonctionnement.

Le moratoire pour de nouvelles reconnaissances devrait être levé et les critères, révisés, de manière à favoriser le caractère singulier, authentique et identitaire des nouvelles demandes, et ce, en accord avec la recommandation de la SMQ d'intégrer aux évaluations nationales « la reconnaissance de nouvelles institutions ».

Orientation 1 de la politique muséale : Le citoyen d'abord

Cette orientation est en adéquation avec la raison d'être des municipalités, soit « le citoyen d'abord ».

Permettre à toutes les communautés du Québec d'avoir accès à une connaissance de leur histoire, de leur mémoire, de leurs défis actuels et des enjeux de demain s'inscrit légitimement dans la mission même des musées. Ainsi, la mesure gouvernementale permettant la mise à jour des expositions permanentes a eu des effets bénéfiques, mais il s'agit d'une opération qu'il faut poursuivre afin que partout au Québec, une programmation muséale de qualité favorise une fréquentation accrue de nos institutions.

Le déploiement de programmations éducatives, en congruence avec les mesures du plan stratégique ministériel, se doit d'être mieux soutenu. On ne peut que regretter que maints lieux à travers le Québec soient fermés à la fréquentation des publics scolaires, faute de ressources pour maintenir en emploi le personnel requis. Si l'on applaudit à leur fréquentation par les touristes en période estivale, il faut trouver des mesures pour que les groupes scolaires découvrent les arts, l'histoire, les sciences et les patrimoines de leur milieu, et que cela ne soit pas le privilège des citoyens des grands centres uniquement.

Il en va de même du potentiel de ces institutions muséales pour tous les publics de proximité en dehors de la période estivale. En effet, le personnel formé et qualifié pourrait, en ces autres plages de fréquentation, développer une offre à l'intention des personnes âgées en centres d'hébergement ou en milieu hospitalier, par exemple.

Orientation 2 de la politique muséale : Cap sur l'expertise

Des jeunes diplômés enthousiastes sont prêts à entrer sur le marché de l'emploi. Or, la majorité des petites institutions muséales sont incapables d'offrir des conditions d'emploi suffisamment intéressantes, engendrant ainsi le problème du travail saisonnier et sous-payé. Les Arts et la Ville est donc d'avis que :

- Il est essentiel de consolider le financement et d'en revoir les règles ;
- Il faut valoriser les fonctions muséales, en favoriser la reconnaissance. La création d'un programme permettant aux étudiants en muséologie d'effectuer des stages en région éloignée serait un bon incitatif pour développer leur intérêt pour des carrières en dehors des grands centres ;
- Il faut maintenir et même accentuer les programmes de perfectionnement qu'offre la Société des musées québécois.

Orientation 3 de la politique muséale : L'institution muséale dans sa communauté

La sensibilité à la communauté est partagée tant par les municipalités que par les institutions muséales. Un grand nombre de municipalités soutiennent ces dernières dans la mesure de leurs capacités, sachant que de tels équipements culturels agissent comme liant social. L'inscription du concept de développement durable dans l'Agenda 21 de la culture s'incarne ici très bien, en ce sens que c'est avec les forces vives des milieux économique, social, environnemental et culturel que s'accroissent la qualité de vie, le mieux-vivre et le mieux-être d'une collectivité. Il faut donc favoriser l'émergence et le maintien de lieux de convergence qui permettent le déploiement de gestes efficaces. Par exemple, pour une petite équipe, il est très difficile d'être présent dans tous les milieux : travailler avec les commissions scolaires, la chambre de commerce, le centre local de développement, le milieu touristique, le conseil de la culture et les autres institutions culturelles, tout en remplissant son rôle d'institution muséale. Il est donc essentiel d'encourager la concertation, et les municipalités peuvent y contribuer. Ainsi :

- Il faut poursuivre l'insertion des institutions muséales dans les ententes de développement culturel des municipalités ;
- Il faut s'assurer de la souplesse de ces ententes afin de tenir compte des besoins et des réalités régionales.

Par ailleurs, la recherche de partenariats et de ressources est une quête constante et dans de plus petites communautés, l'éventail des ressources dont dispose le milieu des affaires (sollicité également par la troupe de théâtre, le festival local et autres) est souvent limité. Le dépôt, récemment, du rapport du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle ouvre de nouvelles voies que le milieu muséal doit aussi emprunter et pour lesquelles il devrait impérativement être admissible. De même, il faut permettre à toutes les institutions du réseau muséal d'avoir accès aux programmes comme Mécénat Placements Culture et le Fonds Capital Culture Québec.

Orientation 4 de la politique muséale : La force du réseau muséal

La force d'un réseau muséal, c'est la force de tous les maillons de la chaîne, qu'il s'agisse des institutions nationales, des institutions intermédiaires ou des petites institutions. Là encore, il y aura lieu d'encourager la synergie entre les institutions dans les régions et entre les régions. Les difficultés financières vécues à tous les niveaux dans le réseau muséal ont entraîné une diminution des services. C'est ainsi que des expositions de grande qualité, produites un peu partout au Québec, ne peuvent circuler et enrichir les programmations locales, faute de financement. L'excellence est partout et elle doit être diffusée partout.

La muséologie québécoise est reconnue sur la scène internationale. Or, il est de plus en plus difficile de conserver cette avance, faute de moyens. Là aussi, il ne faut pas baisser la garde et l'État a une responsabilité sur le plan du soutien à la reconnaissance de l'excellence puisque c'est de partout au Québec que jaillissent l'innovation, l'inventivité et la qualité. Une petite municipalité ne peut porter seule cette responsabilité, mais il y a fort à parier qu'elle accordera son appui avec enthousiasme.

De même, il serait normal que la politique muséale ne soit pas que de la responsabilité d'un seul ministère, mais qu'elle favorise la contribution d'autres corps ministériels, puisque le réseau muséal interpelle de nombreux secteurs, outre la culture : les affaires municipales, la santé, l'éducation, le tourisme, l'environnement, le développement économique, le travail et les relations internationales. Rappelons que les musées sont producteurs de savoirs, qu'ils sont des tribunes pour les créateurs et les artistes, qu'ils contribuent à une meilleure qualité de vie, qu'ils sont essentiels à l'éducation, qu'ils sont créateurs d'emplois, que le domaine de la santé pourrait bénéficier de leur apport et qu'ils participent de façon très importante à l'économie, à l'offre touristique, à la mise en valeur des sciences, des avancées en recherche, etc.

Thème 2 : La structure du réseau muséal

Une écologie du réseau

La question de la typologie des institutions muséales ne pose pas de réel problème : musées, sites historiques et centres d'exposition sont bien définis. Par ailleurs, on observe un déploiement tout à fait légitime des institutions muséales selon leur ancrage dans le territoire. Par exemple, le Musée minéralogique de Thetford Mines ne peut être que là où il est ; ainsi en est-il du Site historique de Paspébiac. Contrairement au réseau des bibliothèques du Québec, dont le fonds de livres se ressemble partout dans la province, les musées témoignent quant à eux d'histoires qui sont spécifiques à leur milieu.

Dans le cadre de ses États généraux, la SMQ a bien identifié l'apport des institutions muséales au tourisme culturel, à l'éducation et au développement régional en mentionnant que les institutions muséales doivent réaffirmer avec détermination les rôles inhérents à leur mission, tels que la conservation, la gestion et la diffusion des patrimoines ainsi que l'éducation, sans oublier leur importante contribution au secteur économique. Par ailleurs, dans un climat de concurrence de plus en plus vive, il leur faut, pour tirer leur épingle du jeu, faire preuve d'audace et miser avec confiance sur un positionnement qui reflète leurs forces, leurs spécificités et leurs complémentarités.

De plus, il est important de rendre accessibles à la population le patrimoine et l'histoire des différentes régions du Québec, dans un souci de démocratisation de la culture. Pour ce faire, le MCC devrait s'assurer d'apporter un soutien financier approprié afin que

toutes les régions puissent compter des institutions muséales ayant pour mandat de conserver et de mettre en valeur l'histoire et les patrimoines locaux.

Il y aurait lieu aussi de maintenir les cellules régionales d'expertise en muséologie et de rendre accessibles les services à tous les regroupements régionaux de manière, d'une part, à favoriser le réseautage et le partage des expertises dans les régions et, d'autre part, d'augmenter le rayonnement du milieu muséal. Cette formule semble avoir obtenu des résultats probants dans les régions où des projets pilotes ont été réalisés. Ce programme devrait supporter les regroupements régionaux d'institutions muséales afin de favoriser la concertation plutôt que la concurrence entre les institutions ainsi que contribuer à créer et à renforcer les liens avec les autres intervenants régionaux.

Par ailleurs, certains programmes de soutien financier du MCC pourraient intégrer des critères de bonification pour des projets réalisés en partenariat avec d'autres institutions muséales.

Enfin, le Centre de conservation du Québec (CCQ) joue un rôle important pour la conservation du patrimoine mobilier québécois et fournit une expertise essentielle aux institutions muséales québécoises. Il nous apparaît nécessaire d'augmenter ses ressources. Il serait également intéressant de profiter du cadre des ententes de développement culturel avec les municipalités pour intégrer des banques d'heures de service du CCQ.

Thème 3 : Le financement

Le gouvernement du Québec joue un rôle fondamental pour assurer l'avenir des institutions muséales reconnues. Considérant leur situation financière, il est nécessaire que le gouvernement du Québec augmente les crédits alloués à leur soutien et que toutes aient désormais accès à un soutien au fonctionnement.

Il nous semble également important que le gouvernement du Québec puisse reconnaître et soutenir de nouvelles institutions muséales, en raison notamment des retombées positives que peut avoir cette reconnaissance pour les institutions elles-mêmes, mais aussi de la contribution significative que certaines d'entre elles peuvent avoir sur l'offre touristique et l'économie d'une région.

Dans le cadre des États généraux de la SMQ, plusieurs constats et recommandations ont été formulés. Nous sommes également en accord avec les recommandations suivantes :

- L'évaluation nationale permet de tracer un portrait de la situation de l'ensemble des institutions muséales reconnues et d'en cerner les forces et les faiblesses. Il est recommandé au MCC de réinstaurer puis de maintenir le processus d'évaluation nationale des institutions muséales reconnues, avec la participation d'un comité de pairs et, en consultation avec la SMQ, d'en actualiser les critères et les modalités.

- Plusieurs institutions muséales logent dans des bâtiments patrimoniaux ou ont la garde de sites patrimoniaux. Elles assument ainsi une portion non négligeable de la conservation et de la gestion du patrimoine bâti et des sites. Il est donc recommandé de bonifier les enveloppes destinées à : 1. l'entretien, la mise à niveau, la conservation et la gestion des bâtiments et des sites ; 2. tout projet d'immobilisation d'institutions muséales, récent et à venir ; 3. un ajustement de l'aide au fonctionnement en tenant compte des frais accrus qui en découlent.
- Attendu l'importance de supporter les investissements consentis et les services offerts par les municipalités au secteur muséal, il est recommandé de maintenir ou d'établir avec les municipalités, les MRC et les CRÉ, des ententes-cadres visant à aider les institutions dans l'accomplissement de leurs mandats.
- Il est également recommandé au MCC de mettre en place des incitatifs afin de soutenir et de valoriser les partenariats entre les municipalités, les MRC, les CRÉ et les institutions muséales.

Par ailleurs, les municipalités du Québec contribuent de manière importante au financement des institutions muséales de leur territoire ; certaines municipalités en sont même propriétaires et gestionnaires sur leur territoire. Dans les cas des institutions muséales n'étant pas soutenues au fonctionnement par le MCC ou n'étant pas reconnues, les municipalités sont souvent les principales sources de financement de ces institutions. Au-delà de leur rôle de partenaire financier, les municipalités devraient être reconnues comme des actrices à part entière du réseau, et pas seulement comme des bailleuses de fonds.

Les engagements des municipalités sur le plan culturel sont multiples et diversifiés. Les politiques culturelles sont les pierres d'assise sur lesquelles reposent plusieurs services culturels destinés à la population. De même, les ententes de développement culturel permettent au MCC et aux municipalités d'établir des partenariats au bénéfice de la collectivité. Ainsi, l'intégration de l'action muséale dans le cadre de ces ententes est une avenue à considérer, dans la mesure où elles permettent une souplesse dans l'application de certaines règles administratives, en ce qui concerne notamment la récurrence des projets proposés et les exclusions implicites aux normes des programmes réguliers du MCC.

Tel que souligné dans le Livre blanc municipal de l'UMQ, la structure fiscale des municipalités comporte certaines faiblesses dont la diversification des sources de financement local possibles. Cette faible diversification prive les municipalités non seulement de ressources supplémentaires, mais aussi de leur effet bénéfique sur l'aménagement et le développement.

De plus, l'UMQ a souligné le fait que les responsabilités municipales ne se limitent plus aux services à la propriété, ce qui justifiait auparavant une répartition du fardeau fiscal sur la seule base des valeurs foncières des immeubles. Les services à la personne accaparent désormais une part importante des dépenses municipales. Le recours à l'impôt foncier pour financer une gamme plus large de services à la personne fait porter

le fardeau sur les seuls contribuables fonciers, alors que les bénéfices ne sont ni liés à la propriété ni proportionnels à la valeur de celle-ci.

Dans ce contexte, il est important que l'État maintienne et bonifie sa contribution aux institutions muséales québécoises afin d'assurer leur avenir et leur pérennité pour le bénéfice de toute sa société.



Dominique Violette
Coprésidente



Jean Fortin
Coprésident

Les Arts et la Ville

870, avenue De Salaberry, bureau 122

Québec (Québec) G1R 2T9

T. 418 691-7480

C. info@arts-ville.org

W. www.arts-ville.org

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE

- La politique muséale est toujours pertinente, mais elle doit être actualisée, compte tenu de l'évolution du milieu muséal et de la société québécoise (importance du citoyen visiteur, culture comme pilier du développement durable, Agenda 21 de la culture, enjeux liés aux technologies numériques, accroissement nécessaire des actions de médiation, accent accru vers la jeunesse, etc.).
- La culture est de la responsabilité de l'État. En ce sens, le gouvernement du Québec joue un rôle fondamental pour assurer l'avenir des institutions muséales reconnues.
- Considérant leur situation financière, il est nécessaire que le gouvernement du Québec augmente les crédits alloués au soutien des institutions muséales et que toutes aient désormais accès à un soutien au fonctionnement. Cette considération doit faire partie du mécanisme de reconnaissance des institutions.
- Il serait normal que la politique muséale ne soit pas que de la responsabilité d'un seul ministère, mais qu'elle favorise la contribution d'autres corps ministériels, puisque le réseau muséal interpelle de nombreux secteurs, outre la culture : les affaires municipales, la santé, l'éducation, le tourisme, l'environnement, le développement économique, le travail et les relations internationales.
- Au-delà de leur rôle de partenaire financier, les municipalités devraient être reconnues comme des actrices à part entière du réseau, et pas seulement comme des bailleuses de fonds.
- Il importe de valoriser les fonctions muséales et d'en favoriser la reconnaissance sociale.
- Il faut rendre accessibles à la population le patrimoine et l'histoire des différentes régions du Québec, dans un souci de démocratisation de la culture.
- La synergie entre les institutions muséales dans les régions et entre les régions doit être encouragée.